

SÉBASTIEN FONTENELLE

**DES FRÈRES
ET
DES AFFAIRES**

*Enquête au cœur
de la Grande Loge nationale française*



Extrait de la publication

Des Frères et des affaires

Sébastien Fontenelle

Des Frères et des affaires

*Enquête au cœur
de la Grande Loge nationale française*

**DENOËL
IMPACTS**

**Ouvrage publié sous la direction
de Guy Birenbaum**

**© by Éditions Denoël, 2002
9, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris
ISBN : 2.207.25184.5
B 25184.0**

I

En toute fraternité

1.

Des « obédiences » en crise

De la franc-maçonnerie

Qu'est-ce que la franc-maçonnerie ? Selon le *Petit Robert*, il s'agit d'une « association internationale, en partie secrète, de caractère mutualiste et philanthropique, dont les membres se reconnaissent à certains signes et emblèmes » hérités, pour certains, des « corporations anciennes de maçons ». Car il semblerait que la franc-maçonnerie ait d'abord été, à partir du XI^e siècle, une fraternité de maçons au sens premier du terme : les bâtisseurs de cathédrales. Leurs instruments de travail étaient la truelle, le compas, l'équerre. Ces maçons, des travailleurs, formaient ce qu'il est convenu d'appeler une maçonnerie « opérative », alors que la franc-maçonnerie moderne, dont les premières traces tangibles remontent au début du XVIII^e siècle, est une fraternité « spéculative », où la truelle, l'équerre et le compas ne sont plus que des sym-

boles : « Je la présenterais d'abord comme un ordre initiatique et symbolique issu d'une organisation de bâtisseurs vivant en association communautaire », résume Pierre Marion, ancien patron des services secrets français et franc-maçon depuis près d'un demi-siècle, dans son livre *Mes bien-aimés frères !*¹.

Les trois principales « obédiences » de la franc-maçonnerie française sont le Grand Orient de France (GODF, 43 000 adhérents), la Grande Loge nationale française (GLNF, qui revendique 27 000 adhérents), et la Grande Loge de France (GLDF, 24 000 adhérents). Il existe également une Grande Loge féminine de France (GLFF) qui revendique 11 000 adhérentes (« sœurs »), et plusieurs obédiences de moindre importance, comme la Grande Loge traditionnelle et symbolique – Opéra (GLTS).

On considère généralement que le GODF est une obédience « de gauche », que la GLDF se situe à droite du Grand Orient, et la GLNF plus à droite encore sur l'échiquier politique. Les francs-maçons de la GLNF, à l'instar de leurs « frères » des autres obédiences, réfutent ce positionnement, au motif qu'il y a chez eux « des socialistes », mais aussi, et surtout, parce que la politique, disent-ils, « n'a rien à faire en maçonnerie ». Ce qui n'empêche pas certains de

1. Pierre Marion, *Mes bien-aimés frères !*, Flammarion, 1999.

ces « initiés » d'afficher en privé des convictions « gaullistes » voire « chiraquiennes »¹.

En fait, la Grande Loge nationale française occupe une place très particulière au sein du paysage maçonnique hexagonal : elle est la seule obédience « régulière » du pays. C'est-à-dire la seule à être « reconnue » par la Grande Loge unie d'Angleterre (GLUA), qui est un peu le Vatican de la maçonnerie mondiale. « La GLUA, explique Luc Nefontaine dans *La Franc-maçonnerie. Une fraternité révélée*², s'attribue le droit de reconnaître comme authentiquement maçonnique toute autre obédience pourvu qu'elle satisfasse aux conditions de "régularité" imposées par elle : croyance en un Dieu, serment prêté sur un livre sacré (Bible, Coran, Védas), masculinité des loges, interdiction des discussions politiques et religieuses, etc. » La GLNF est ainsi « reconnue », expliquent ses responsables, « parce que les autres Grandes Loges régulières étrangères la considèrent et la reconnaissent comme la seule Grande Loge régulière représentative en France ».

Comme il ne peut exister qu'une seule obédience régulière par pays, cette reconnaissance

1. En 1972, Claude Angeli évoquait dans *Le Canard enchaîné* « un ordre maçonnique d'extrême droite, la "Grande Loge nationale de France" de Puteaux, dont le plus beau fleuron est l'ancien préfet de police Baylot ».

2. Luc Nefontaine, *La Franc-maçonnerie. Une fraternité révélée*, Gallimard, 1994.

suscite bien sûr des jalousies, et des convoitises : le Grand Orient de France estime par exemple qu'en fait de croyance en Dieu, de masculinité des loges et d'interdiction des discussions politiques, les responsables de la GLNF prônent une « obligation dogmatique de croyance », et se complaisent dans une « non-reconnaissance du fait féminin ». Quant à leur « apolitisme », il « masque mal une pensée réactionnaire » ! Pourquoi cette charge ? Tout simplement parce que le Grand Orient estime que la vraie régularité maçonnique est affaire, surtout, d'ancienneté et de représentativité, et que le GODF est par conséquent nettement plus « régulier » que la GLNF !

La Grande Loge de France, de son côté, ne trouve rien à redire aux critères de « régularité » défendus par la Grande Loge unie d'Angleterre et plus généralement par l'ensemble de la maçonnerie anglo-saxonne. Mais elle ne cache pas son désir d'être « reconnue » par cette maçonnerie en lieu et place de la GLNF, et ne ménage pas sa peine pour obtenir cette reconnaissance. Résultat : la Grande Loge nationale française s'est fait un plaisir d'annoncer à ses adhérents – et à ceux des autres obédiences – qu'au mois de février 2000 les Grands Maîtres des obédiences régulières américaines avaient refusé d'accorder leur « reconnaissance » à la Grande Loge de France, au motif que celle-ci, contrairement à la GLNF, ne présentait pas les garanties requises.

Ces affrontements peuvent sembler anodins, mais leur enjeu est de taille, car « sept millions de maçons sur les huit millions répartis à la surface du globe ¹ » appartiennent à des obédiences régulières : cela permet à ces obédiences de s'appuyer sur un formidable réseau international, qui fera toute la différence lorsqu'il s'agira, par exemple, d'aider à la fondation d'une nouvelle Grande Loge dans un pays du tiers-monde, où le GODF et la GLNF se disputent chaque mètre carré de territoire...

On l'aura compris : la « régularité » est l'un des – nombreux – points sur lesquels achoppent les relations entre les deux principales obédiences de la maçonnerie française, Grande Loge nationale française et Grand Orient de France. D'ailleurs les adhérents de la première n'ont théoriquement pas le droit – sous peine de radiation – de fréquenter ceux de la seconde : il est en effet « interdit aux frères de la GLNF de participer aux travaux rituels des Loges gouvernées par des obédiences non reconnues par la Grande Loge nationale française », de la même façon qu'il est « interdit aux Loges de la GLNF de recevoir des visiteurs » appartenant à ces obédiences « non reconnues ² ».

1. Luc Nefontaine, *La Franc-maçonnerie. Une fraternité révélée*, op. cit.

2. *Annuaire 1996-1998* de la GLNF, publié par l'obédience.

Dans les faits, cependant, les maçons du Grand Orient apprécient la fréquentation de leurs frères de la GLNF, et inversement : il leur arrive même de faire la promotion de « la maison d'en face », lorsqu'ils estiment par exemple qu'un aspirant maçon s'y trouvera plus à son aise. Hypocrisie ? « Non, répondent la plupart des intéressés. N'oubliez pas que par-delà nos divergences, nous sommes tous des maçons. Des frères. » Certes. Mais au sommet des obédiences, le discours est tout autre.

Ainsi plusieurs hauts responsables du Grand Orient – et de la Grande Loge de France – estiment que « la vraie différence » entre la GLNF et les autres obédiences françaises ne tient pas à la régularité de l'une et à l'irrégularité des autres, mais à ce que certains adhérents de la Grande Loge nationale française seraient entrés en maçonnerie pour « faire de bonnes affaires ».

La presse, elle aussi, présente souvent la GLNF comme une « loge affairiste ».

C'est très exagéré : en réalité, seule une infime minorité de ses 27 000 adhérents a été impliquée dans des « affaires » au cours des dix dernières années.

Dans le même laps de temps, d'autres francs-maçons, affiliés à d'autres obédiences fortes de plusieurs dizaines de milliers d'adhérents, ont également commis des indécrotesses. (Là encore, il s'agissait d'une minorité de quelques dizaines d'individus.) Donc, l'affairisme n'épargne aucune

obéissance – et la Grande Loge nationale française, si l'on se réfère au nombre de ses adhérents mis en examen par la justice profane, n'est pas spécialement plus touchée que ses « concurrentes », le Grand Orient de France et la Grande Loge de France.

Une sœur indélicate

Prenons comme premier exemple un extrait d'un rapport confidentiel de la Cour des comptes, daté de 1998, sur les indélicatesses d'une certaine Mme X. « Jusqu'à son licenciement », elle a « assuré la gestion fonctionnelle et financière du personnel et des services » d'un organisme touristique public où elle disposait d'« une grande liberté dans l'exercice de ses fonctions ». Forte de cette latitude, Mme X « usait sans ménagement des pouvoirs concentrés entre ses mains, et tenait ses subordonnés dans un état de crainte perpétuelle », estime la Cour des comptes.

Entre 1991 et 1996, elle a « fait verser » à certains salariés de cet organisme des « primes exceptionnelles », pour les remercier des « divers travaux » (frappe de courrier, réception d'appels téléphoniques, photocopies sur le photocopieur de son employeur) qu'ils avaient « effectués, à sa demande, pendant leurs heures de travail ». Ces primes d'exception, versées à l'insu du directeur

général de l'organisme, étaient d'un montant « de 750 francs (114 euros) à 3 187 francs (485 euros) par mois selon les bénéficiaires ». Au total, 130 000 francs (108 000 euros) ont été détournés en cinq ans.

Pourquoi « détournés » ? Parce que les salariés qui ont effectué ces menus travaux « sous la pression psychologique » de Mme X travaillaient aux frais de leur employeur (et donc du contribuable), mais « au profit de la Grande Loge mixte de France (GLMF), loge maçonnique ¹ » dont Mme X « était un membre influent ».

Conclusion de la Cour des comptes : « Ces faits, révélés par sa collaboratrice directe, ont valu à Mme X d'être licenciée pour faute professionnelle grave en 1996. »

« Crises » au Grand Orient de France

Obédience « de gauche », comme nous l'avons dit, le GODF est compromis, entre 1992 et 1995, par des frères socialistes – comme Michel Reyt, ancien Grand Maître adjoint de l'obédience, ou Claude Pradille – dans des affaires qui sont encore dans toutes les mémoires.

1. La Grande Loge féminine de France est également touchée par ce type de dérives, dont il est fait état dans ses publications internes. Une ancienne responsable de cette obédience a ainsi été impliquée dans une affaire de faux en écriture, et immédiatement suspendue par ses sœurs.

Rappelons d'abord l'affaire Reyt, du nom de Michel Reyt, fondateur de la loge « Victor-Schoelcher » du Grand Orient et patron, entre 1972 et 1992, de la Société auxiliaire générale d'études et de services (SAGES), un bureau d'études proche du Parti socialiste. Très proche, même, puisque son patron se sert notamment du réseau de ses amitiés maçonniques pour verser des commissions et autres avantages occultes à de nombreux élus du PS. Le système ¹, parfaitement rodé, explose en 1992, lorsque le juge Renaud Van Ruymbecke met le patron de la SAGES en examen pour « trafic d'influence » et le place sous mandat de dépôt. Michel Reyt est suspendu par son obédience, où les avis sont très partagés sur son cas, mais ce n'est qu'au tout début de l'année 2001, sous le règne du nouveau Grand Maître Alain Bauer, qu'un (très) haut responsable du GODF – très soucieux de son anonymat – « se félicite » d'être « enfin arrivé à se débarrasser de lui ». Une ultime sanction qui n'est peut-être pas tout à fait sans rapport avec la violente altercation qui a opposé, peu de temps auparavant, dans une célèbre brasserie parisienne, l'ancien patron de la SAGES au nouveau patron de l'obédience.

Autre affaire : Pétriat. Du nom de Jean-Louis Pétriat, franc-maçon affilié à la loge « Demain »

1. Lire Gilles Gaetner, *Les Épinglés de la République*, Lattès, 1995.

du Grand Orient de France, et patron, entre 1987 et 1994, de la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF). Mis en examen en 1994, puis en 1997, il est soupçonné d'avoir trop libéralement géré les milliards de ses adhérents.

Troisième affaire : Pradille, du nom de Claude Pradille, sénateur socialiste du Gard et président de l'office HLM de ce département. Mis en examen en 1995, dans le dossier, justement, des HLM du Gard – en même temps que deux autres francs-maçons : son propre beau-frère et le président socialiste du conseil général du Gard. Tous trois appartiennent aux loges nîmoises « Écho 1 » et « Écho 2 » du Grand Orient. Tous trois sont suspendus par le GODF, cependant que leurs loges sont placées « sous surveillance ». En 1997, la loge « Écho 2 » demande à changer de nom, pour s'appeler désormais « Les Chemins de la Tolérance ». Cette proposition est adoptée à la majorité, moins une voix, par le Conseil de l'ordre du Grand Orient de France lors de sa séance plénière des 21 et 22 novembre 1997. Un an plus tard, Claude Pradille et son beau-frère réintègrent le GODF, comme si de rien n'était. Au grand dam de nombreux frères qui n'ont rien oublié de l'« affaire Pradille », ils regagnent, à Nîmes, leurs loges d'origine. « Les Chemins de la Tolérance » et « Écho du Grand Orient ». Mais cela ne dure pas : le 24 avril 1999, le « Jury fraternel régional Provence-Corse » du GODF suspend

Claude Pradille pour trois ans et lui « interdit d'occuper un office quelconque au sein de l'obédience pendant un délai de cinq ans », cependant que son beau-frère est définitivement exclu ¹.

Sérieusement mis à mal par ces affaires, le Grand Orient tente donc de réagir, mais ses dirigeants rechignent parfois à sanctionner leurs adhérents.

Ainsi, le 21 novembre 1997 : ce jour-là, le frère F soumet aux responsables des « affaires de justice maçonnique » le cas du frère X, ancien maire – socialiste – d'une ville du centre de la France, qui a signé, au nom de sa commune, « une garantie portant sur un prêt consenti par une banque suisse pour la construction », dans cette ville, d'un hôtel affilié à un groupe commercial. Ce groupe a fait faillite, et la banque s'est retournée vers la municipalité qui s'était portée caution. C'est à ce moment-là que le frère X a été « mis en examen pour “ faux et usage de faux ” et “ escroquerie ” » : depuis, l'un de ses frères demande sa suspension, « en attendant que cette affaire passe en justice », conclut le frère F.

À ce moment-là, le frère Alain Bauer, qui, en 1997, n'est pas encore le Grand Maître du Grand Orient, se porte au secours du mis en examen. Dans cette affaire, explique-t-il, « un certain nombre de villes, pour faire venir des activités,

1. « Conseil de l'Ordre – Information », publication interne du Grand Orient de France, 1999.

ont été escroquées en tant que collectivités territoriales par quelqu'un qui leur promettait un hôtel et un certain nombre d'activités en leur demandant leur caution ». Plusieurs élus, poursuit Alain Bauer, ont été mis en examen « en tant que personnes physiques » représentant leurs municipalités. Mais « il n'y a pas eu de détournement de fonds ¹ », conclut-il – alors même que l'instruction judiciaire de cette affaire n'est pas terminée. Preuve que l'actuel « patron » du Grand Orient, prompt à dénoncer les francs-maçons « affairistes », a pu parfois, lui aussi, trouver des circonstances atténuantes à ses frères mis en examen ².

La rechute

Le 22 janvier 2000, comme le quotidien *La Croix* le révélera moins d'un mois plus tard, des nationalistes corses sont reçus au siège du Grand Orient, pour des négociations secrètes impliquant des représentants du parti socialiste – un peu comme si certains frères « de la rue Cadet » (où se trouve le siège parisien du Grand Orient) avaient voulu refaire, douze ans plus tard, ce qu'ils prétendent avoir réussi jadis en Nouvelle-

1. « Conseil de l'Ordre – Information », 1997.

2. Cf. annexe I.

Produire des idées, émanciper les consciences, libérer les individus, tel devrait être l'idéal de tous les francs-maçons.

Pourtant la maçonnerie a mauvaise réputation : le copinage et l'affairisme sont des « valeurs » qui semblent davantage motiver certains « initiés » que la réflexion philosophique.

Il était donc temps de s'intéresser de près à l'obédience la plus souvent citée dans nombre des affaires qui empoisonnent la franc-maçonnerie française : la Grande Loge nationale française. La GLNF mérite-t-elle autant d'indignité ?

Pour répondre à cette interrogation, Sébastien Fontenelle a exploré l'histoire et les méandres de l'une des principales obédiences françaises.

Son enquête, menée de Paris à la Côte d'Azur en passant par les « fraternelles », confirme que le fonctionnement de certaines institutions comme la police, la magistrature et la politique est affecté par les pratiques douteuses de certains « frères ».

Pourtant, tout n'est pas noir à la GLNF, et nombre de ses maçons ont déjà tiré le signal d'alarme. Reste à savoir si dans les années à venir la vigilance que prônent ces dissidents se substituera réellement à de trop commodes « secrets »...

Sébastien Fontenelle, 34 ans, est journaliste. Il est notamment l'auteur de La France des mouchards, Belfond, 1997.

B 25184.0  01.02
ISBN 2.207.25184.5
19 €

Extrait de la publication

